

DPO et conformité

Acteur majeur de la conformité au Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

FONDAMENTAUX

Objectifs

- Connaître les missions du Data Protection Officer (DPO) et savoir les mettre en œuvre.
- Établir un programme de mise en conformité au RGPD et savoir prioriser les actions par une approche basée sur les risques.
- Proposer une organisation adaptée autour du DPO.

Participants / Prérequis

DPO, Juristes, responsables juridiques, directeurs administratifs, directeurs des systèmes d'informations (DSI), RSSI, administrateurs des systèmes d'informations, avocats, Responsable de la conformité. Toute personne ayant à prendre en charge la conformité de traitements de données personnelles. Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire.

THEMES TRAITES

Les enjeux du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

- Établir un programme de conformité au RGPD.
- Faire du DPO le pilote de ce programme.
- Intégrer les « Guidelines on Data Protection Officers » publiées par le G29.

Les contours du RGPD

- Les notions-clés, les acteurs, les périmètres.
- Les risques.

Le portrait du DPO

- Désignation.
- Profil, charge de travail, compétences requises, rattachement, moyens, missions.
- Les relais du DPO.

Les chantiers du RGPD et le rôle du DPO dans leur mise en œuvre

- Accountability : rédaction par le DPO de procédures et politiques liées à la protection des données, vérification de leur respect par les métiers.
- Privacy by design / Privacy by default : procédure dédiée, intégration du DPO dès la conception de nouveaux produits et services, audit de leur conformité au RGPD tout au long de leur cycle de vie.
- Registre des traitements : contenu du registre, cartographie des traitements par le DPO, mise à jour du registre.

- Analyse d'impact : identification par le DPO des traitements concernés, pilotage du dossier d'analyse d'impact, relations avec la CNIL.
- Sécurité : relations DPO/RSSI lors de failles de sécurité, mise à jour des clauses de sécurité dans les contrats de prestations de services.
- *Cas pratique : Préparer une réponse à une demande de conseil adressée au DPO*
- Information des personnes : rédaction de notices d'information par le DPO et élaboration d'une procédure de gestion des droits des personnes.
- Droit à l'oubli : définition par le DPO d'une politique de durée de conservation des données et pilotage de son implémentation.
- Relations avec les sous-traitants : intervention du DPO dans le choix des prestataires, le respect du RGPD comme critère de sélection.
- Contrôle CNIL : rôle du DPO en cas de contrôle sur place ou sur pièces.
- *Cas pratique : rédiger une mention d'information du droit des personnes*

Les sanctions

- Les sanctions financières.
- Les sanctions administratives.
- La responsabilité du DPO.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

DPO et compliance

Acteur majeur de la conformité au Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques

Intervenante :

Avocat Directeur de département Cabinet Alain Bensoussan Lexing : Avocate à la Cour d'appel de Paris depuis 1996, elle assure des missions d'audit Informatique et libertés, d'assistance du DPO, de consultation en matière informatique et libertés, de rédaction des documents de gouvernance en matière de protection des données personnelles et de réalisation d'analyses d'impact.

Chargée d'enseignement de droit de l'internet, elle publie également dans les revues juridiques ou professionnelles et réalise de nombreuses actions de formation juridiques pour les entreprises, les fédérations et organismes professionnels.

Elle exerce au sein du Cabinet Alain Bensoussan Lexing ayant obtenu le label CNIL « Lexing® audit Informatique et Libertés », le label CNIL « Gouvernance Informatique et Libertés », le label CNIL « Formation RGPD ».

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation.

Coût HT : 1 300 €

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2022